

HABILITATIONS ELECTRIQUES VEHICULES ELECTRIQUES INITIALE

Sur véhicules et engins à Energie Electrique embarquée :

Opérations d'ordre électrique : B0, BOL, B1L B1VL B2L B2VL BCL BL BEL Essai,

opérations particulières : B1XL B2XL

Vous devez former au moins un membre du personnel en 2022

Les obligations

Il est obligatoire d'habiliter une personne qui réalise des opérations d'ordre électrique, qu'elle soit « électricien » ou non. Pour les interventions élémentaires (symbole BS), il n'est pas nécessaire d'être qualifié en électricité pour être habilité. Il faut cependant être formé aux opérations à réaliser.

En matière automobile, la spécificité du véhicule électrique est d'introduire une tension de 400 V à 700 V à bord. Cette tension est dangereuse et nécessite une formation minimale de sensibilisation aux dangers électriques. Ainsi l'intervention à proximité d'un véhicule électrique sous tension ou sur le véhicule lui-même impose que l'opérateur soit formé, informé et évalué sur ses connaissances pour que lui soit remis un titre d'habilitation par l'employeur.

Les habilitations relatives aux véhicules électriques

Pour le mécanicien-électricien intervenant en situation de dépannage-remorquage, c'est-à-dire celui qui exécute ou dirige des travaux d'ordre électrique sur des véhicules électriques ayant subi des dommages et nécessitant un remorquage :

- B1XL : exécutant d'opérations spéciales
- B2XL : chargé d'opérations spéciales

Pour l'électricien travaillant hors tension qui exécute ou dirige des travaux d'ordre électrique sur des véhicules consignés :

- B1L : exécutant électricien
- B2L : chargé de travaux électricien

Pour l'électricien travaillant sous tension qui exécute ou dirige des travaux d'ordre électrique sur des batteries de traction :

- B1TL : exécutant sous tension
- B2TL : chargé de travaux sous tension

Le technicien chargé de mettre hors tension, c'est-à-dire qui effectue l'opération de consignation sur le véhicule pour permettre les travaux hors tension doit avoir une habilitation BCL.

L'indice B0 concerne du personnel non électricien étant amené à travailler sur le véhicule. Ainsi, pour le carrossier, le mécanicien ou l'expert en automobile qui effectue ou encadre des travaux d'ordre non électrique, il faut une habilitation B0L.

Bulletin de Préinscription

COUPON de PREINSCRIPTION A COMPLETER ET RENVOYER à la FNA66 - FFC
Maison de l'Artisan – 35 rue de Cerdagne 66000 PERPIGNAN
Contacts 04.68.34.59.34 : fabienne.bonnet@upa66.fr

COORDONNEES GARAGE :

ADRESSE

Email

Tél.

STAGIAIRE :

NOM-Prénom

Statut RQTH (*) oui non

DATE et LIEU DE NAISSANCE

- Non Salarié – Prise en charge des frais de formation par le FAFCEA
- Salarié – Prise en charge des frais de formation par l'OPCO Mobilités
- (*) Reconnu Qualité Travailleur Handicapé

Calendrier des sessions

CHOIX SESSION	MOIS	DATE SESSION	date limite INSCRIPTION	Nom-Prénom stagiaire
	MARS	17 et 18	15-février	
	AVRIL	19 et 20	15-mars	
	MAI	16 et 17	15-avril	
	JUIN	20 et 21	15-mai	
	JUILLET	18 et 19	15-juin	
	SEPTEMBRE	19 et 20	15-juillet	
	OCTOBRE	17 et 18	15-septembre	
	NOVEMBRE	28 et 29	15-octobre	
	DECEMBRE	15 et 16	15-novembre	

Fait à le

Signature et Cachet de l'Entreprise